

LETTRE D'ENTENTE (LE-2022-07)

ENTRE : L'UNIVERSITÉ LAVAL
ci-après « EMPLOYEUR »

ET : L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
INC.
ci-après « APAPUL »

Objet : Financement des assurances collectives

CONSIDÉRANT la convention collective 2022-2026 ;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente LE-2021-01 « Adaptation de l'entente de principe relativement à la condition liée aux paramètres généraux d'augmentation (« PSG ») du gouvernement » ;

CONSIDÉRANT la confirmation de la PSG pour les années 2020, 2021 et 2022.

LES PARTIES CONVIENNENT QUE:

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente et sert à en interpréter le sens et la portée.
2. L'article 34.4 de la convention collective qui se lit comme suit :

« L'Université assume 50 % du coût global net de ces régimes jusqu'à concurrence de 2 % de la masse salariale du personnel administratif professionnel, à l'exclusion du financement de l'assurance vie supplémentaire.

Malgré ce qui précède, les personnes professionnelles doivent assumer la totalité des primes quant à la protection du revenu en cas d'invalidité de longue durée. »

est remplacé par celui-ci :

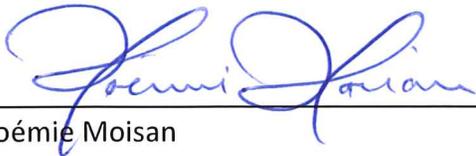
« La contribution de l'Université est fixée à 1,75 % de la masse salariale du personnel administratif professionnel. Malgré ce qui précède, la contribution de cette dernière sera augmentée, jusqu'à concurrence de 2 %, si le coût total des assurances excède 3,5 % de la masse salariale du personnel administratif ; dans un tel cas, l'Université assume 50 % du coût global des assurances excepté le financement de l'assurance vie supplémentaire qui est entièrement à la charge des personnes participantes et ne fait pas partie des calculs.

Par ailleurs, les personnes professionnelles doivent assumer la totalité des primes quant à la protection du revenu en cas d'invalidité de longue durée. »

3. La présente lettre d'entente entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, le 28 juin 2022.

POUR L'UNIVERSITÉ LAVAL



Noémie Moisan
Vice-rectrice adjointe à l'équité, à la diversité
et à l'inclusion et aux ressources humaines



Katarie Lachance
Directrice par intérim, services-conseils et
relations de travail

POUR L'ASSOCIATION DU PERSONNEL
ADMINISTRATIF PROFESSIONNEL DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL INC.



Éric Matteau
Président



M^{re} Frédéric Lavigne
Conseiller juridique